

Petit Déjeuner Presse

« L'ARS en actions » dans le département des Ardennes

5 septembre 2019

Dossier de presse

Sommaire

Présentation de la Délégation Territoriale des Ardennes	4
--	----------

Renforcer les soins de proximité et assurer la relève démographique	5
--	----------

1. Les Maisons de Santé Pluri professionnelles (MSP)	5
2. L'aide à l'installation d'ophtalmologistes	8
3. L'arrivée des internes belges dans les établissements de santé de Charleville-Mézières et de Sedan à la rentrée 2019.....	8
4. La construction d'une maison des internes à Charleville-Mézières	10

La politique locale en santé	11
---	-----------

Les contrats locaux de santé (CLS)	11
--	----

La restructuration de l'offre de soins ardennaise	13
--	-----------

1. Fusion des hôpitaux de Charleville-Mézières, Sedan, Fumay et Nouzonville en janvier 2020	13
2. Fusion des maisons de retraite de Château-Porcien et Saint-Germainmont d'ici à 2021	14
3. La plateforme d'imagerie médicale mutualisée	15

Contact presse

Laura PHILIS
ars-grandest-presse@ars.sante.fr

Présentation de la Délégation Territoriale des Ardennes

L'Agence Régionale de Santé Grand Est (ARS) dispose de délégations territoriales dans chacun des 10 départements de la région. Cette organisation, ancrée dans les territoires, assure une action au plus près des besoins de la population. Ces délégations initient une approche globale et transversale de la santé sur toute la région Grand Est.

Les Agences Régionales de Santé ont été créées, le 1^{er} avril 2010, par la loi Hôpital Patient Santé Territoire (HPST) afin de piloter la santé publique et de réguler l'offre de soins en ville, à l'hôpital et dans le secteur médico-social.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les trois ARS Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine ne forment plus qu'une seule agence : l'Agence Régionale de Santé Grand Est.

La **délégation territoriale des Ardennes**, c'est une équipe de **25 personnes** qui propose, de par leurs compétences et leur expérience, une approche globale et transversale de la santé dans les Ardennes.

Son champ d'intervention couvre ainsi tous les domaines de la santé :

- **La prévention et la promotion de la santé** : favoriser l'émergence de nouveaux contrats locaux de santé, promouvoir le sport santé...
- **L'animation territoriale** : favoriser l'installation des médecins libéraux dans les Ardennes, soutenir la création des maisons de santé pluridisciplinaire et les exercices coordonnés.
- **L'organisation de l'offre de soins en ville, en établissements de santé et dans les structures médico-sociales** : construire le dispositif de réponse accompagnée pour tous en lien avec les partenaires, développer les outils facilitant le parcours de santé (télémédecine...).
- **La veille et la sécurité sanitaire** avec la surveillance de la qualité des eaux de baignade, de l'eau destinée à la consommation humaine, de l'air, la lutte contre les habitats insalubres.

Renforcer les soins de proximité et assurer la relève démographique

A l'image de nombreux départements ruraux, la question de la démographie médicale et son évolution à la baisse est l'une des principales préoccupations des Ardennais et de leurs élus.

Afin de répondre à cette préoccupation et d'organiser plus largement le maillage du réseau des soins de proximité avec l'ensemble de l'offre de santé et médico-sociale du territoire, un comité départemental des soins de proximité a été mis en place en 2017, copiloté par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'Assurance Maladie.

Il associe les services préfectoraux, les élus, les représentants des professionnels de santé et l'ensemble des acteurs locaux. Ses travaux ont abouti, en août 2018, à l'élaboration d'un **plan d'actions sur le renforcement des soins de proximité pour chacun des huit Etablissements Publics de coopération Intercommunale (EPCI) Ardennais**.

1. Les Maisons de Santé Pluri professionnelles (MSP)

Les jeunes médecins expriment le souhait, de plus en plus largement, de passer d'un exercice individuel et isolé, à un travail en équipe pluri-professionnelle.

Les MSP regroupent des professionnels de santé, médicaux et paramédicaux, qui exercent conjointement sans rapport hiérarchique et qui ont un projet de santé commun.

Aujourd'hui, 9 Maisons de Santé Pluridisciplinaires fonctionnent actuellement sur le département, dont une conduisant un projet d'universitarisation (MSP de Signy-le-Petit) et une créant une filière de soins visuels (Asfeld) grâce à l'installation d'une orthoptiste à temps partiel et à un projet d'extension.

- MSP d'Asfeld
- MSP de Carignan
- MSP de Juniville
- MSP de Machault
- MSP de Mouzon
- MSP de Rimogne
- MSP de Rocroi
- MSP de Signy-le-petit
- MSP St-Germainmont

7 PROJETS MSP EN COURS D'OUVERTURE

	Ouverture	Porteurs
MSP Tournes	2021	Ardenne Métropole
MSP Douzy	Juin 2020	Portes du Luxembourg
MSP Raucourt	Été 2020	Portes du Luxembourg
MSP Buzancy	Été 2020	Argonne ardennaise
MSP Vouziers	2021	Argonne ardennaise
MSP Signy l'abbaye	2020	CCCPA
MSP Renwez	Novembre 2019	CCCPA

2 PROJETS DE MSP EN COURS D'ELABORATION DE LEUR PROJET DE SANTE :

Rethel et Sedan.

Les avantages pour la population

- Bénéficier d'une structure locale de soins, visible et accessible pour tous, qui permette notamment d'offrir au patient un meilleur suivi, des conseils de prévention et une éducation à sa santé.
- Proposer une permanence de soins et pour les prises en charges non programmées.
- Une équipe pluridisciplinaire qui peut partager aux cours de temps dédiés pour mieux prendre en charge.
- Un maillon essentiel dans l'articulation Ville/Hôpital et la dynamique locale avec les Contrats Locaux de Santé (CLS) notamment.

Les avantages pour les professionnels

- Travailler ensemble pour mieux s'organiser, créer un projet commun.
- Bénéficier de plus de confort et de souplesse en matière de conditions de travail, voire de revenus et mieux concilier sa vie familiale et professionnelle.
- Mettre en commun des moyens (équipements, personnels, locaux), partager des coûts de fonctionnement.
- Accueillir et former les professionnels de demain (maître de stage, MSP Universitaire).

L'ARS soutient les projets de MSP en accompagnant financièrement les professionnels de santé dans l'élaboration de leur projet de santé.

Les MSP des Ardennes



Hormis les MSP, l'exercice coordonné revêt d'autres formes telles que les Equipes de Soins Primaires (ESP) et les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS). Ces deux modes d'organisation ont été créés pour les professionnels de santé qui veulent mieux travailler ensemble, mieux s'organiser, créer un projet commun sur un territoire et mettre en commun des moyens (équipements, personnels, locaux), partager des coûts de fonctionnement. Le bénéfice attendu est aussi une plus grande fluidité des parcours de santé : concrètement pour le patient « être pris en charge au bon endroit au bon moment ».

- **1 Equipe de Soins Primaires (ESP) en cours d'élaboration de son projet de santé sur les communes de Monthermé et Deville ;**
- **3 projets de création de Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) sont initiés sur le territoire Portes du Luxembourg, sur le Sud Ardennes et sur le territoire d'Ardenne Rives de Meuse.**

2. L'aide à l'installation d'ophtalmologistes

Certaines spécialités médicales pour lesquelles la région Grand Est connaît un déficit, sont encore moins présentes voir absentes dans les Ardennes et affichent une densité deux fois inférieure à la moyenne nationale. C'est le cas notamment des ophtalmologistes.

Cette démarche se veut une reconquête des fuites à travers les recrutements de médecins, notamment sur les spécialités en sous-effectifs. Il s'agit également d'apporter une réponse aux besoins de santé en ophtalmologie sur le territoire du nord Ardennes et ainsi réduire les délais de prise en charge.

2 actions importantes :

- ➔ **La création d'un centre ophtalmologique sur Charleville-Mézières en début d'année 2020** grâce à l'installation d'un ophtalmologue libéral qui sera assisté par un orthoptiste ;
- ➔ **L'aide au développement d'activité d'un ophtalmologue déjà présent** en l'accompagnant dans la formalisation de son projet de délégation de tâches et dans l'accueil d'internes d'ophtalmologie.

Dans ce cadre également, le Centre hospitalier de Charleville-Mézières développe une stratégie de recrutement de médecins spécialistes et notamment en ophtalmologie.

3. L'arrivée des internes belges dans les établissements de santé de Charleville-Mézières et de Sedan à la rentrée 2019

Au sein de la région Grand Est, les Ardennes sont un département où la démographie médicale est faible avec des perspectives d'évolution négatives.

L'idée est de favoriser l'accueil d'internes des facultés de médecine Belges francophones dans les centres hospitaliers ardennais et de s'assurer de pouvoir leur proposer une formation de qualité en France en milieu hospitalier ou en ambulatoire.

L'objectif est d'accueillir une première promotion d'internes Belges en octobre 2019, et de reconduire cette action sur une durée de 4 ans. Pour la rentrée 2019, il est prévu d'accueillir une dizaine d'internes Belges.

La capacité d'accueil des internes de médecine Belges dans les CH Ardennais est fixée à 40 chaque année, répartis entre les Centres hospitaliers de Charleville-Mézières, de Sedan et du GHSA (site de Rethel). Ce chiffre caractérise la mise en adéquation des souhaits des établissements et les capacités d'accueil des terrains de stage au regard de l'encadrement et de l'activité des services.

Comment cela va fonctionner ?

Les internes seront formés au sein des établissements de santé Ardennais et des services spécifiques auxquels ils seront rattachés, au même titre que les internes de médecine Français, et en respectant les objectifs pédagogiques attendus et la qualité d'accueil des internes de la faculté de médecine de Reims.

Les conditions de rémunération des internes sont équivalentes en France et en Belgique.

Des logements sont mis à la disposition des internes par les établissements, sous forme de studios ou pavillons de colocation.

Les avantages pour la population

Renforcer l'offre de soins dans les prochaines années par des médecins Belges qui ont en commun une identité géographique et une langue commune.

Les avantages pour les professionnels

- Participer aux activités médicales et à la continuité des soins au sein des établissements de santé Ardennais.
- Promouvoir le système de formation Français ainsi que le territoire des Ardennes auprès des futurs médecins Belges.
- Initier une coopération franco-belge renforcée en matière de formation médicale, partage de bonnes pratiques.

Cette action s'inscrit dans le contexte de la réforme Belge des études de médecine de 2012, qui produira une forte augmentation du nombre d'internes de médecine Belges (« double voire triple cohorte »), et ce jusqu'en septembre 2021.

Cette opportunité d'accueil, qui reçoit l'assentiment des directeurs d'établissements et élus du département, permet à l'ARS Grand Est d'envisager le renforcement de l'offre de soins dans les prochaines années par des médecins Belges qui ont en commun une identité géographique et une langue commune, mais **elle est limitée dans le temps**.

L'organisation de ce projet est assurée par la Délégation territoriale des Ardennes de l'ARS Grand Est, en lien étroit avec la faculté de médecine de Reims ainsi que les établissements de santé Ardennais.

De nombreux échanges ont été également organisés depuis le début de l'année 2017 avec les doyens des facultés de médecine de la Fédération Wallonie - Bruxelles, la doyenne de la Faculté de Médecine de Reims, l'Administration de la Santé Publique et de l'Action Sociale et Culturelle de la Province de Namur et les services de Madame la Ministre Belge fédérale des Affaires Sociales et de la Santé Publique afin d'évaluer les capacités d'accueil du département ainsi que les capacités de financement mobilisables.

A partir de 2019, des échanges directs avec les trois universités Belges francophones concernées (Université Libre de Bruxelles, Université Catholique de Louvain et Université de Liège) ont été favorisés.

4. La construction d'une maison des internes à Charleville-Mézières

La question de la démographie médicale est un enjeu majeur et il s'agit aujourd'hui de maintenir, voire d'accroître le nombre de médecins généralistes, spécialistes et autres professionnels de santé.

Les internes stagiaires, internes hospitaliers et libéraux, qui exercent au sein du territoire, représentent un vivier à capter et à « séduire » en vue que quelques-uns puissent faire le choix d'exercer et surtout de s'installer sur le territoire.

Or, on constate que sur la totalité des internes qui sont reçus chaque semestre, de nombreux jeunes internes vivent à Reims en effectuant des migrations entre leur lieu d'hébergement et Charleville-Mézières.

Les conditions d'hébergement qui sont proposées aujourd'hui notamment au sein de l'hôpital ne permettent pas aux internes de se projeter totalement. Par ailleurs, l'hôpital est implanté en périphérie de la ville. Ce faisant et en l'état, les atouts offerts en matière de cadre de vie sont très peu valorisés et valorisables.

C'est la raison pour laquelle, la construction d'un projet d'hébergement, qui pourrait être en partie dédiée aux internes, est à l'étude. Celle-ci permettrait à la fois d'offrir des conditions d'hébergement optimums et surtout d'intégrer les internes à la vie de la cité grâce à l'implantation de la résidence en centre-ville, dans un cadre privilégié entre la Meuse et la Place Ducale.

Le projet identifié vise à la réhabilitation d'un ancien centre de séjour pour personnes âgées situé place Jacques Félix et qui a fermé en 2014.

Ce qui est prévu :

- 41 logements avec salle d'eau/WC et kitchenette de 17m² à 30m²
- 8 studios avec salle d'eau/WC et kitchenette de 32m² moyen
- Espaces communs et services à disposition (Accueil et bureau, hall, sanitaires, salle à manger, salon-foyer avec terrasse, local laverie, salle fitness)

L'ARS soutient ce projet en partenariat avec Ardenne Métropole, la Région Grand Est et le CH Charleville-Mézières.



Soutien financier de l'ARS (600 K€)

La politique locale en santé

Les contrats locaux de santé (CLS)

L'ARS s'engage à soutenir les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de projets de santé au bénéfice des habitants du territoire. Le dispositif privilégié pour la mise en œuvre de la politique régionale de santé, au travers d'actions territoriales, est l'élaboration des Contrats Locaux de Santé (CLS).

Cinq Contrats Locaux de Santé sont mis en œuvre ou le seront d'ici à la fin de l'année 2019, avec pour objectif que chacun des 8 EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) dispose d'un CLS d'ici à 2020.

Les Contrats Locaux de Santé permettent, sur un territoire donné, d'associer les acteurs autour des enjeux d'un territoire portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins, l'accompagnement médico-social et la santé environnementale. Ils déclinent la politique et les orientations définies dans le Projet Régional de Santé en s'appuyant sur les dynamiques locales.

Conclus entre l'Agence Régionale de Santé et les collectivités territoriales, ils constituent ainsi une véritable opportunité pour une meilleure articulation avec les politiques publiques pilotées par les partenaires dans une logique de cohérence, de coordination et de décloisonnement.

La population, les professionnels et les institutions doivent trouver dans ce dispositif un cadre commun d'intervention garantissant une meilleure lisibilité et pérennité des actions.

Dans les Ardennes, 3 CLS sont ont été contractualisés. Parmi les actions de santé, notons :

- **CLS de la Communauté de communes Ardenne Rives de Meuse, avec le développement de consultations externes à l'hôpital de Fumay.** Depuis la signature du CLS en 2015, 9 spécialités sont proposées dont deux spécialités proposées au cours de la durée du CLS : consultations alcoologie par le CSAPA (en 2016) et consultations gynécologiques assurées par des sages-femmes (depuis le deuxième semestre 2018).
- **CLS de la Communauté de communes des Crêtes préardennaises avec la mise en place d'un dispositif d'appui aux médecins généralistes dans la prise en charge logistique et sociale de certains patients en situation complexe** et le projet d'ouverture d'une Maison de Santé Pluri Professionnelle à Signy-l'Abbaye.
- **CLS de la Communauté d'agglomération Argonne Ardennaise avec la mise en place d'ateliers « santé » itinérants dans l'Argonne Ardennaise**
Le centre social de Vouziers met en place des ateliers itinérants sur le secteur de l'Argonne Ardennaise par le biais d'un camion aménagé de type « Food truck » avec comme support des ateliers cuisines suivi d'un repas et d'ateliers (gym douce, snoezelen , diététique..). Le Foyer de

Jeunes et d'Education Populaire souhaite apporter une nouvelle offre en matière d'animation sur le territoire en direction d'un public fragilisé et isolé.

Les 2 CLS sont en cours de signature

- **CLS de la Communauté d'agglomération Ardenne Métropole** avec comme objectifs le renforcement de l'offre de soins, des actions favorisant l'accès aux soins et à la prévention ou encore l'amélioration du cadre de vie (traitement des situations de logements dégradés, sécurisation de la qualité de l'eau potable, prise en charge des pathologies liées à la qualité de l'air intérieur...)
- **CLS de la Communauté de communes Vallées et Plateau d'Ardenne**
Parmi les actions discutées avec les acteurs : le renforcement de l'offre de soins, l'accès aux soins spécialisés, la prévention et le dépistage (soins bucco-dentaires ou dépistages du cancer), la nutrition (notamment l'intervention auprès des professionnels de proximité de la petite enfance, des enseignants, des parents d'élèves, des agents communaux et du personnel des cantines), la promotion du sport et le soutien aux populations les plus fragiles.

La restructuration de l'offre de soins ardennaise

1. Fusion des hôpitaux de Charleville-Mézières, Sedan, Fumay et Nouzonville en janvier 2020

En parallèle du contrat de performance et de retour à l'équilibre du GHT Nord Ardennes signé le 11 juillet 2018 et afin de mettre en place une solidarité financière, une opération de fusion a été décidée et concerne les 4 hôpitaux MCO du GHT : CH de Charleville-Mézières, CH de Sedan, HL de Fumay, HL de Nouzonville.

La fusion va permettre de sortir les hôpitaux d'une logique de concurrence pour les faire entrer dans une logique de coopération.

Les résultats attendus

- Fluidifier le parcours patient entre les différents sites hospitaliers : un seul dossier patient, une même équipe médicale de territoire,
- Améliorer l'organisation des soins avec une offre graduée et cohérente,
- Maintenir les sites de proximité pour répondre aux besoins de santé au plus près des habitants du territoire.

Le GHT fonctionne autour d'un établissement support, en l'occurrence le CH de Charleville Mézières. Cet établissement est chargé de coordonner certaines activités pour le compte des autres membres du GHT, tant pour des raisons de qualité et/ou de sécurité mais aussi afin de rationaliser les dépenses (Ex : Mutualisation des achats).

La qualité et la sécurité des soins exigent une forme de spécialisation qu'il est difficile de mettre en place dans des hôpitaux de proximité. En effet, pour remplir des conditions de qualité et de sécurité optimales, les médecins hospitaliers doivent pratiquer un minimum d'actes assurant l'entretien et le développement de leurs compétences et expertises.

A l'échelle du GHT, la recomposition de l'offre est relativement limitée au CH de Sedan et à la chirurgie en hospitalisation complète :

- Transfert de la chirurgie en HC de Sedan au CH de Charleville en 2019 (2 phases en janvier puis juillet)
- Développement de la chirurgie ambulatoire à Sedan
- SSR : augmenter la capacité de 30 lits (2 phases concomitantes au déplacement de la chirurgie complète)

Les avantages pour la population

Pour le CH Charleville-Mézières : il s'agit répondre au défi d'être l'établissement expert du département (attractivité...) et ainsi confirmer son rôle d'établissement de référence du territoire nord ardennais (établissement support du GHT) :

Pour le CH de Sedan : adapter l'offre sanitaire (mise en place d'un pôle de chirurgie ambulatoire, d'un pôle de médecine gériatrique, de consultations avancées de médecins SSR, prise en charge obésité, renforcement des services de PH, SAMSAH, PASA de nuit...)

Les avantages pour les professionnels sur le territoire

- Constituer des équipes médicales de territoire se déplaçant entre les sites



L'ARS s'est engagée à un soutien financier à hauteur de 20M€ sur la durée du contrat :

- En 2018, une première tranche de 7M€ a été versée, essentiellement consommée en trésorerie par le CH de Sedan.
- En 2019, un premier versement de 3.7M€ a été versé au CH de Charleville-Mézières, le reliquat étant prévu en versement au CH de Sedan pour faire face à ses besoins en trésorerie.

2. Fusion des maisons de retraite de Château-Porcien et Saint-Germainmont d'ici à 2021

Des travaux de réflexion sont actuellement en cours pour la création d'une entité juridique unique mais réparti physiquement sur les 2 sites. Le devenir des deux établissements est tributaire des évolutions démographiques, sanitaires et socio-économiques de la population desservie.

Il est indispensable d'appréhender ces évolutions de sorte à définir un projet d'établissement et un programme architectural cohérents. Les deux maisons de retraite ne feront plus qu'une tout en gardant leur caractère.

D'importants travaux architecturaux seront prévus sur chacun des sites.

Les avantages pour les patients

- Une diversification des accompagnements au plus près des besoins des personnes
- Les deux EHPAD seront des points d'appui au maintien à domicile

Les avantages pour les professionnels

- Une fusion simplifiera beaucoup la gestion administrative, économique et financière mais contribuera aussi fortement à l'amélioration des pratiques et des prestations

3. La plateforme d'imagerie médicale mutualisée

La démographie médicale est un enjeu prioritaire sur le territoire des Ardennes. De nombreuses spécialités sont concernées dont les radiologues. Dans l'objectif de répondre au besoin d'imagerie médicale nécessitant des ressources médicales importantes (le besoin d'imagerie est 24 heures/24), le GHT Nord Ardenne a souhaité créer un Plateau d'Imagerie Médical Mutualisé (PIMM) sous la coordination du Dr. CART, chef de pôle imagerie sur le GHT Nord Ardennes.

Qu'est-ce qu'un PIMM ?

Le Plateau d'Imagerie Médical Mutualisé (PIMM) est un projet de coopération entre un ou plusieurs établissements de santé (publics ou privé) et des professionnels de santé exerçant en libéral. Il ne s'agit pas d'une simple mise en commun d'équipements mais une réelle organisation commune (locaux, équipement, personnel non médical et médical, permanence des soins, etc) ;

Le PIMM fait l'objet d'une autorisation par l'ARS au terme d'un appel à projet pour une durée de 5 ans.

Le CH de Fumay précurseur sur cette nouvelle organisation des services d'imagerie

Au dernier trimestre 2018, l'ARS a lancé un appel à projet pour la création d'un PIMM sur le bassin de vie du Centre Hospitalier de Fumay. Cet appel à projet est le premier de toute la région Grand Est et le CH de Fumay sera ainsi précurseur sur cette nouvelle organisation des services d'imagerie.

Les travaux sont en cours avec les porteurs de projet. Un point d'étape de faisabilité et d'analyse du projet médical partagé du PIMM aura lieu en septembre 2019.

Dans un premier temps, un PIMM sera déployé sur le bassin de vie de Fumay (exploitation du scanner du CH de Fumay qui sera prochainement installé) et sur le bassin de vie de Sedan (exploitation de la futur IRM privé qui sera installée) ;

Dans un deuxième temps, ce PIMM serait élargi sur l'activité d'échographie et de mammographie, toujours sur le même territoire. Puis dans un objectif final à 3 ou 5 ans, un PIMM serait créé sur tout le territoire Nord Ardenne et inclure ainsi les activités d'imagerie publics et privés de ce territoire.

